

Je suis toujours surpris de constater comment certaines informations, pas forcément négligeables, sont littéralement occultées dans notre pays, comme si elles dérangeaient l'ordre bien établi des idées reçues et de l'idéologie dominante. Ainsi, la décision de la Pologne de « **supprimer le travail dominical**

» comme le titre, pour un court article,

Le Figaro

en pages économie, information qui ne peut laisser indifférent les royalistes sociaux, héritiers d'Albert de Mun, grand défenseur des ouvriers et promoteur infatigable du repos dominical combattu par les républicains libéraux et anticléricaux.



Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la Pologne se fait remarquer par des décisions législatives qui prennent le contre-pied du libéralisme ambiant en Union européenne : il y a pratiquement un an, le même gouvernement polonais, considéré comme « conservateur » et « eurosceptique », a fait voter par le Parlement la retraite à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, revenant sur la précédente réforme des retraites mise en place par l'actuel président du Conseil européen, le libéral Donald Tusk, qui avait reculé l'âge de la retraite à 67 ans en 2012. Si cela ne fait pas des monarchistes sociaux français des partisans des dirigeants polonais, fort peu sensibles à la question écologique et favorables aux formes actuelles d'un « travail détaché » qui permettent une concurrence déloyale en Europe de leurs

entreprises, ces récentes mesures sur les retraites et sur la fin du travail dominical nous interpellent favorablement : d'ailleurs, ne faudrait-il pas plutôt évoquer le « **repos dominical** », formule plus sociale en elle-même qu'un travail du dimanche qui, partout où il est libéralisé, se banalise et se dévalue, financièrement parlant, après quelques années ?

La mesure adoptée par le Parlement polonais et souhaitée par le syndicat **Solidarnosc**, celui-là même qui a contribué à la fin de la dictature communiste dans les années 1980, n'est pas, pour autant, une mesure extrémiste puisqu'elle se mettra en place progressivement et qu'elle souffrira quelques exceptions légitimes, comme le signale

Le Figaro économie

du lundi 27 novembre : «

A compter du 1

er

mars, les magasins seront ouverts seulement le premier et le dernier dimanche du mois et, à partir du 1

er

janvier 2019, le dernier dimanche seulement. En 2020, le commerce dominical sera supprimé sauf pour les stations-service, les gares, les boulangeries, les pâtisseries et la livraison des achats sur Internet.

» Sans doute faudrait-il ôter de cette liste le dernier élément qui ne me semble pas non plus indispensable mais l'idée générale est bonne et la décision prise par les députés polonais juste et éminemment sociale, même si elle ne sera sans doute pas immédiatement comprise d'une part de la jeunesse désormais habituée à une « immédiateté consummatrice » peu soucieuse du « partage familial ». Cette mesure s'inscrit néanmoins dans

la nécessaire « dé-marchandisation » du temps

qu'il me paraît utile de promouvoir, en rupture avec la logique de Benjamin Franklin, celle résumée par la célèbre et maudite formule « Le temps c'est de l'argent ».



Si, d'un côté, les valeurs humanitaires et éthiques qui en ont été le socle ont été préservées et diffusées en France